

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de Sa

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 26 juin 2024

NOMBRE

de conseillers en exercice	33
de présents	26
de votants	30

2024/IS/RD/

OBJET

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire,

- Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 19 juin 2024

- Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité

le - 4 JUIL. 2024

- Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché

le - 4 JUIL. 2024

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture

Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme AOUADI, Mme BELALOUZ, Mme BIGARD, M. BROUILLARD, M. CATTELAN, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DUBOIS, M. DUCATILLON, Mme DURLIN, Mme DUTRIEUX, M. DUVANT, M. GILLARD, Mme GOSSET, Mme GOUWY (arrivée à 20H30), Mme LADRIERE, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, Mme PERRIN, M. RUOL, M. SANNO, M. THIOUET.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. DELOGE qui a donné pouvoir à M. DUSART,
M. LEBON qui a donné pouvoir à Mme DEFOORT,
Mme MOREL qui a donné pouvoir à Mme LADRIERE
Mme VERHAEGHE qui a donné pouvoir à M. COUPEZ.

Etaient excusés : M. ESMANS, Mme KARAOUZENE, M. MARESCAL.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

.../

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2022	\	2 509 825,03	2 415 675,95		2 415 675,95	2 509 825,03
Opérations de l'exercice 2023	14 911 208,49	16 346 898,66	2 738 004,87	7 547 218,97	17 649 213,36	23 094 117,63
TOTAUX	14 911 208,49	18 856 723,69	5 153 680,82	7 547 218,97	20 064 889,31	26 403 942,66
Résultats de clôture 2023	\	3 945 515,20		2 393 538,15	\	
Restes à réaliser 2023	\	\	625 800,75	515 506,00	625 800,75	515 506,00
TOTAUX CUMULES		3 945 515,20	625 800,75	515 506,00	20 690 690,06	26 919 448,66
RESULTATS DEFINITIFS	\	3 945 515,20	110 294,75		\	6 228 758,60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

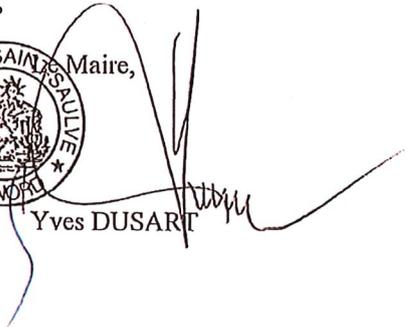
Monsieur DUSART, Maire, a quitté la salle et n'a donc pas participé au vote.

La voix de Monsieur DELOGE n'a donc pas pu être exprimée.

Monsieur LEBRUN, désigné président de séance, a fait procéder au vote.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,


 Maire,

 Yves DUSART

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF



Note de présentation brève et synthétique

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SOMMAIRE

1. Rappel réglementaire	2
2. Résultats 2023	3
3. Section de fonctionnement	
Les dépenses de fonctionnement	4 – 5
Les recettes de fonctionnement	5 – 6
Equilibre du budget de fonctionnement	6
4. Section d'investissement	
Les dépenses d'investissement	6 - 7
Les recettes d'investissement	8 - 9
5. Dette	9
6. Principaux ratios	10

1. Rappel réglementaire

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF

SLO

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation pour la commune

Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.ville-saint-saulve.fr

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

C'est le bilan financier de l'ordonnateur avec toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées.

Tout comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune.
- La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget primitif qui doit être équilibré, le compte administratif, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient notamment compenser le déficit de la section d'investissement.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.
- Présente les résultats comptables de l'exercice.
- Est soumis, par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Le Compte administratif 2023 a été voté le 26 juin 2024

2. Résultats 2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF



EXECUTION DU BUDGET 2023

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 911 208,49	16 346 898,66
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 738 004,87	7 547 218,97
		6 244 904,27	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 509 825,03
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 415 675,95	
	TOTAL	20 064 889,31	26 403 942,66
		6 339 053,35	
RESULTATS CUMULES	RESTES A REALISER	625 800,75	515 506,00
	TOTAL	20 690 690,06	26 919 448,66
		6 228 758,60	

Ce tableau présente les résultats comptables de l'exercice 2023.

➤ En fonctionnement

14 911 208,49 € de dépenses et 16 346 898,66 € de recettes. La section de fonctionnement fait donc apparaître un solde positif de 1 435 690,17€, en diminution par rapport au solde de 2022 (1 742 405,91 €).

➤ En investissement

2 738 004,87 € en dépenses et 7 547 218,97 € en recettes, soit un excédent de 4 809 214,10 €

Soit un bilan excédentaire de 6 244 904,27 € pour l'exercice 2023.

➤ Intégration des résultats de l'année précédente :

Les reports de l'exercice N-1 avec 2 509 825,03 € en recettes de fonctionnement et un déficit de 2 415 675,95 € en investissement.

Le cumul des dépenses se monte à 20 064 889,31 € pour des recettes de 26 403 942,66 € soit un bilan de 6 339 053,35 €.

➤ Intégration des restes à réaliser soit 625 800,75 € de dépenses et 515 506 € de recettes.

➤ Résultat d'exercice 2023 de 6 228 758,60 €. (2 509 825,03 € en 2002, 2 421 101,33 € en 2021)

Ce résultat exceptionnel est dû à un excédent d'investissement, situation totalement atypique pour la ville de St Saulve.

En effet, la section d'investissement, est en partie équilibrée par un virement de la section de fonctionnement qui ne se régularise qu'au moment de l'affectation du résultat.

En l'espèce, l'excédent est consécutif au retard des travaux des autorisations de programme, alors que l'emprunt avait été réalisé pour le montant initialement prévu.

3. Section de fonctionnement

➤ Les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF

S'LO

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES 2023					
Chap	Intitulé	Total budgété	Réalisations	Solde	Pourcentage
011	Charges à caractère général	4 834 573,00 €	3 376 521,37 €	1 458 051,63 €	69,84%
012	Charges de personnel	9 300 110,00 €	9 021 874,44 €	278 235,56 €	97,01%
65	Autres charges gestion courante	1 941 575,00 €	1 876 701,29 €	64 873,71 €	96,66%
Total dépenses gestion courante		16 076 258,00 €	14 275 097,10 €	1 801 160,90 €	88,80%
66	Charges financières	95 000,00 €	85 467,37 €	9 532,63 €	89,97%
67	Charges exceptionnelles+ Provisions	25 500,00 €	25 126,96 €	373,04 €	98,54%
Total dépenses réelles		16 196 758,00 €	14 385 691,43 €	1 811 066,57 €	88,82%

L'ensemble des dépenses de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 88,80 %, taux de réalisation nettement inférieur à celui de 2022 qui était de 94,89 %, et déjà inférieur à ceux des années précédentes.

- **CHAPITRE 011 CHARGE A CARACTERE GENERAL**

Les mesures prises par la municipalité en faveur des réductions des consommations énergétiques et les efforts de chacun expliquent en grande partie la « non dépense » de 960 000 € selon le tableau présenté ci-après

	BUDGETE	REALISE	SOLDE
EAU	136 500	107 000	29 500
ELECTRICITE	1 175 451	821 000	354 451
GAZ	984 495	409 900	574 595

En effet, les contrats souscrits dans le cadre du groupement de commande avec Valenciennes Métropole, laissaient présager un impact très important des dépenses énergétiques sur le budget 2023, ce qui avait conduit à une prévision budgétaire très élevée pour ces 2 postes.

Il faut également souligner la politique de suivi drastique des dépenses, engagées fin 2022, et poursuivie tout au long de l'année 2023, avec un contrôle très précis de chaque dépense sollicitée au budget.

- **CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL**

Ce chapitre a été réalisé à hauteur de 97,01%.

- **CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES**

Les charges financières tiennent compte de l'évolution des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-216905449-20240626-24DEL12_000060-BF

- **CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Concernant ces dernières, il s'agit ici du crédit prévu pour les concessions, la contribution pour l'achat de vélo à assistance électrique, les remboursements de cantine, stages sportifs, séances de natation, les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Pour la première fois également sont comptabilisés, dans ce chapitre, les provisions, introduits par la M57.

➤ **Les recettes de fonctionnement :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES 2023				
Intitulé	Total budgété	Réalisations	Solde	Pourcentage
Atténuations de charges	60 000,00 €	171 485,33 €	111 485,33 €	285,81%
Produits du domaine	687 590,00 €	754 073,79 €	66 483,79 €	109,67%
Impôts et taxes	11 789 910,00 €	11 873 902,33 €	83 992,33 €	100,71%
Dotations	2 965 207,16 €	3 142 718,97 €	177 511,81 €	105,99%
Autres produits	94 900,00 €	149 518,24 €	54 618,24 €	157,55%
Produits exceptionnels	- €	255 200,00 €	255 200,00 €	
TOTAL DES RECETTES	15 597 607,16 €	16 346 898,66 €	749 291,50 €	104,80%

- **CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGES**

Outre les arrêts maladie classiques, ce chapitre a enregistré, pour 2023, les recettes relatives à la récupération d'anciens arrêts maladie (depuis 2019).

- **CHAPITRE 70 PRODUITS DU DOMAINE**

Réalisation d'une recette supérieure aux prévisions budgétaires.

Il est en effet complexe de prévoir avec exactitude les prestations qui seront achetées au cours d'une année.

- **CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES**

La recette supplémentaire de presque 84 000 € provient de la taxe sur l'électricité (+ 53 000 € / aux prévisions) et des droits de place (+13 000 € / aux prévisions).

Les droits de place sont désormais suivis et titrés directement par le service finances.

- **CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS**

Ce chapitre enregistre les recettes provenant de la location des propriétés de la commune ainsi que la location des salles

De nouveaux immeubles ont été mis en location : 148 et 148 B rue Jean Jaurès ainsi que le 6 rue Paul Vaillant Couturier générant une recette d'environ 12 000 € supplémentaires par rapport aux prévisions initiales.

Désormais, depuis la M57, c'est également sous ce chapitre que sont enregistrées les recettes relatives aux encaissements d'avoires et remboursement de sinistres (20 000 €)

- **CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Sont constatées ici les régularisations des cessions comme indiqué précédemment.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF

La prise en compte de nouvelles recettes et de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions contribue, à hauteur de 748 917,50 €, au résultat de 2023.

Le solde brut de la section de fonctionnement est de 2 314 84,01 €. On pourrait tout à fait être heureux de ce résultat mais la réalité est contrastée.

Il provient de l'addition des crédits sans emplois en section de fonctionnement en dépenses (1 811 066,57 €) minorés des écritures d'ordre relatives aux cessions (- 245 517,06) soit 1 565 549,51 € et des recettes supplémentaires encaissées soit 749 291,50 €

Mais ce résultat doit tenir compte évidemment du déficit de l'année de la section de fonctionnement, à savoir pour 2023 de 879 150,84 €

Il est donc ramené à 1 435 690,17 € comme présenté au début de l'intervention

REALISE			
Crédits sans emplois	1 811 066,57 €	Recettes supplémentaires	749 291,50 €
Dépenses d'ordre (cessions)	245 517,06 €		

1 565 549,51 €

749 291,50 €

2 314 841,01 €

BUDGET			
Dépenses réelles	16 196 758,00 €	Recettes réelles	15 597 607,16 €
Opérations d'ordre	280 000,00 €		

16 476 758,00 €

15 597 607,16 €

-879 150,84 €

1 435 690,17

4. Section d'investissement

> Les dépenses d'investissement

Intitulé	Total budgété	Réalisations	Pourcentage des réalisations	Restes à réaliser	Pourcentage de restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	99 252,34 €	35 686,75 €	35,96%	50 047,11	50,42%
Immobilisations corporelles	2 593 422,69 €	597 014,42 €	23,02%	575 753,64	22,20%
Opérations d'équipement	245 906,28 €				
TOTAL dep d'équipement	2 938 581,31 €	632 701,17 €	21,53%	625 800,75	21,30%
Emprunts et dotations	401 800,00 €	381 589,47 €	94,97%		
TOTAL	3 340 381,31 €	1 014 290,64 €	30,36%	625 800,75	

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF

Les immobilisations incorporelles (les brevets, licences, logiciels, droit au bail...), reprennent l'ensemble des travaux et actions sur le patrimoine de la commune. Elles ont été réalisées à hauteur de 35,96 % en 2023 et reportées pour 30,42 %

Pour les immobilisations corporelles, (biens matériels, outils de production, immeubles...), pas d'opération de rénovations importantes, qui seraient pourtant nécessaires, par faute de marge budgétaire suffisante. Ces travaux se répartissent de la façon suivante :

Travaux dans les batiments	232 358,59 €
Travaux de voirie et reseaux	152 411,52 €
Video protection	40 298,84 €
Diverses acquisitions	140 806,57 €

La plupart des crédits d'investissement est mobilisé sur les autorisations de programme ci-après détaillés :

HALLE	
Maitrise d'œuvre	158 273,29
Travaux	736 587,25
	894 860,54 €

GROUPE SCOLAIRE	
Maitrise d'œuvre	367 899,90
Avances forfaitaires	224 043,45
	591 943,35 €

ECOVILLAGE	
Maitrise d'œuvre	66148,8
Acquisition	148 659,14
	214 807,94 €

Donc 52% pour la halle, 35% pour le groupe scolaire et 13% pour l'écovillage.

Les restes à réaliser, équivalent à 21,30 % du budget, se décomposent de la façon suivante :

Etudes	50 047,11 €
Travaux dans les batiments	123 317,55 €
Travaux de voirie et reseaux	389 252,81 €
Diverses acquisitions	63 183,28 €
	625 800,75 €

➤ Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF

SLOW

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Intitulé	Total budgété	Réalisations	Pourcentage	Restes à réaliser	Pourcentage des restes à réaliser
Dotations fonds divers	1 873 009,88 €	2 013 067,28 €	107,48%		0,00%
Subventions d'investissement	1 116 713,00 €	1 008 634,63 €	90,32%	200 006,00 €	17,91%
Emprunts	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	100,00%		
Produits des cessions immobilières	560 000,00 €	255 200,00 €	45,57%	315 500,00 €	56,34%
amortissements	280 000,00 €	270 317,00 €	96,54%		
TOTAL	5 956 713,00 €	5 534 151,63 €	92,91%	515 506,00 €	8,65%

- CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS

On retrouve ici l'affectation du résultat pour 1 653 682,21 €, le FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles de 2021 pour 168 027,67€ et les taxes d'aménagement pour 191 357,40 €

- CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

Ce chapitre recense les subventions perçues par la commune ainsi que les amendes de police pour un montant total de 1 008 634,63 € et se décompose comme indiqué sur ce tableau :

Libellé	Montant TTC
SOLDE SUBVENTION INSTALLATION PPMS DANS LES ECOLES	6 710,00 €
CONVENTION DE FINANCEMENT SOCLES NUMERIQUES ECOLES ELEMENTAI RES	24 928,00 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2021 CAF POUR MAISON PETITE ENFA NCE	7 860,00 €
AIDE INVESTISSEMENT CAF MPE	8 499,30 €
SUBVENTION FSIC AMELIORATION CADRE DE VIE	442 145,33 €
SUBVENTION FSIC DIVERS TRAVAUX VOIRIE	184 656,81 €
SUBVENTION FSIC RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX	250 561,86 €
AIDE INVESTISSEMENT CAF FORTIER	903,33 €
AMENDES DE POLICE ANNEE 2022	82 370,00 €
TOTAL GENERAL	1 008 634,63 €

- CHAPITRE 16 EMPRUNTS

Lors de l'élaboration du budget, le montant de l'emprunt d'équilibre avait été estimé à 5,7 M€.

Peu avant la consultation, il a été recalibré à 4 M€, certains travaux ayant pris du retard.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

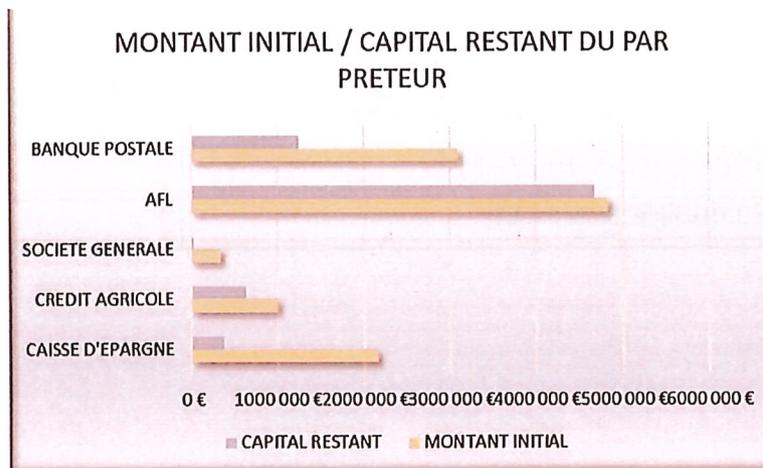
ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF

Quant aux restes à réaliser d'un montant de 515 506 €, ce sont les ventes de terrains aux alouettes ainsi que la subvention de l'État pour la Halle :

VENTE PARCELLE AY 659	102 000,00 €
VENTE PARCELLE AY 658	102 000,00 €
VENTE PARCELLES AY 661 ET AY 664	111 500,00 €
DSIL 2022 HALLE POLYVALENTE	200 006,00 €
	515 506,00 €

5. Dette

Les 6 emprunts de la collectivité se répartissent de la façon suivante entre les prêteurs :



L'emprunt de la Société Générale se fini le 31 décembre 2024 et celui de la Caisse d'épargne le 25 Juin 2027.

Au 31 décembre, notre portefeuille était constitué de 6 emprunts répartis auprès de 5 organismes bancaires.
Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 6 944 503 €.

En 2023, le remboursement de la dette s'est réparti entre 82 899 € d'intérêts et 380 290 € de capital

6. Principaux ratios

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 059-215905449-20240626-24DEL12_000060-BF

S'LO

Elément	Valeurs communales
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 260,13
Ratio n°2 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 431,90
Ratio n°3 (Dépenses d'équipement brut/Population)	206,38
Ratio n°4 (Encours de la dette/Population)	87,60
Ratio n°5 (D.G.F./Population)	40,52
Ratio n°6 (Dépenses de personnel /D.R.F)	62,71
Ratio n°7 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	90,33
Ratio n°8 (Dépenses d'équipement brut / R.R.F)	14,41
Ratio n°9 (Encours de la dette / R.R.F.)	6,12
Ratio n°10 (Épargne brute / R.R.F)	12,00